

**Délibération du bureau communautaire**

**N°01- B05.03.13**

L'an deux mille treize, le 5 mars à 17 heures 30, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 27 février 2013, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 31 rue Jean Moulin à Pontivy, sous la Présidence de Jean-Luc Oliviéro.

*Le bureau communautaire est composé du Président, de 13 Vice-présidents et de 10 membres.*

*Etaient présents : Jean-Luc Oliviéro, Président ; René Jégat, 1<sup>er</sup> Vice-président ; Henri Le Dorze, 2<sup>ème</sup> Vice-président ; Serge Moëlo, 3<sup>ème</sup> Vice-président ; Pierre Le Teste, 4<sup>ème</sup> Vice-président ; Marc Ropers, 5<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Houdebine, 6<sup>ème</sup> Vice-président ; Bernard Nizan, 7<sup>ème</sup> Vice-président ; Pierre Le Pipec, 8<sup>ème</sup> Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 11<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Pourchasse, 12<sup>ème</sup> Vice-président ; Jean Launay, 13<sup>ème</sup> Vice-président ; Hervé Guillemin, Sylvianne Le Ponner, Joël Marivain, Bruno Serval, Francis Rault, Bernard Le Breton, Jean-François Desiles, et Daniel Le Rouzic, membres.*

*Etaient excusés : Pacifique Le Clere, 9<sup>ème</sup> Vice-président ; Jean-Yves Quentel, 10<sup>ème</sup> Vice-président ; Stéphane Le Coz et Yves Le Quéré, membres.*

**Cession COBRAL  
Parc d'activités de Pontivy Sud**

Dans le cadre d'un projet de restructuration des unités de fabrication de Pontivy et de Lorient, le groupe Cecab propriétaire de l'entreprise Cobral est en cours de rapatriement de l'ensemble des activités à Pontivy. Ce programme se matérialisant notamment par l'extension des bâtiments dans l'optique de maintenir et de développer l'activité sur site, nécessite une révision du Plan Local d'Urbanisme de Pontivy ainsi que du Plan de Prévention des Risques et d'Inondation Blavet Amont, en cours de réalisation.

Par ailleurs, il subsiste sur l'emprise de l'unité pontivyenne quelques anomalies cadastrales qu'il convient de régulariser. Il s'agit d'intégrer l'emprise des locaux techniques et une partie des espaces de stationnement de la société dans leur parcellaire.

*Vu la délibération communautaire n°04-BC24.01.13 portant avis favorable de Pontivy Communauté sur la modification du plan de prévention des risques et d'inondation du Blavet amont et sur la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Pontivy, dans le cadre de l'extension de la société Cobral sur le parc d'activités de Pontivy Sud.*

*Vu l'estimation de France Domaine en date du 13 février 2013,*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire décide :**

☛ **de vendre à la Sarl Cobral, ou toute personne morale pouvant s'y substituer avec l'accord de Pontivy Communauté, deux parcelles de terrain situées sur le parc d'activités de Pontivy Sud, cadastrées section BO n°58 pa (n°provisoire) pour une superficie avant finalisation du document d'arpentage de 91 m<sup>2</sup> et section BO n°59 pour une contenance de 1 031 m<sup>2</sup>, au prix qui s'établit comme suit :**

**Prix HT /m<sup>2</sup> : 1,50 €**  
**TVA sur marge / m<sup>2</sup> : 0.29 €**  
**Prix TTC/m<sup>2</sup> : 1.79 €.**

☛ **d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents s'y rapportant.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-245614433-20130305-N01BC050313-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2013  
Publication : 13/03/2013

Jean-Luc OLIVIERO  
Président

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Président  
Pontivy  
Communauté

**Délibération du bureau communautaire**

**N°15- B05.03.13**

L'an deux mille treize, le 5 mars à 17 heures 30, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 27 février 2013, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 31 rue Jean Moulin à Pontivy, sous la Présidence de Jean-Luc Oliviéro.

*Le bureau communautaire est composé du Président, de 13 Vice-présidents et de 10 membres.*

*Etaient présents : Jean-Luc Oliviéro, Président ; René Jégat, 1<sup>er</sup> Vice-président ; Henri Le Dorze, 2<sup>ème</sup> Vice-président ; Serge Moëlo, 3<sup>ème</sup> Vice-président ; Pierre Le Teste, 4<sup>ème</sup> Vice-président ; Marc Ropers, 5<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Houdebine, 6<sup>ème</sup> Vice-président ; Bernard Nizan, 7<sup>ème</sup> Vice-président ; Pierre Le Pipec, 8<sup>ème</sup> Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 11<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Pourchasse, 12<sup>ème</sup> Vice-président ; Jean Launay, 13<sup>ème</sup> Vice-président ; Hervé Guillemain, Sylvianne Le Ponner, Joël Marivain, Bruno Serval, Francis Rault, Bernard Le Breton, Jean-François Desiles, et Daniel Le Rouzic, membres.*

*Etaient excusés : Pacifique Le Clere, 9<sup>ème</sup> Vice-président ; Jean-Yves Quentel, 10<sup>ème</sup> Vice-président ; Stéphane Le Coz et Yves Le Quéré, membres.*

**Attribution de fonds de concours  
Commune de Bréhan**

Au vu des dossiers présentés et en conformité avec le règlement adopté par le bureau le 24 janvier 2013, la commission des finances qui s'est réunie le 25 février 2013 a émis un avis favorable pour l'attribution de certains fonds de concours.

**Suite à l'avis favorable de la commission des finances, et conformément au nouveau dispositif d'attribution de fonds de concours adopté par le conseil communautaire du 6 novembre 2012, le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les fonds de concours suivants à la commune de Bréhan au titre de la voirie et de l'équipement immobilier communal :**

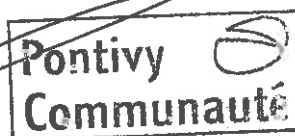
**Construction d'un groupe scolaire**

Futur groupe scolaire Robin Foucquet  
5 critères de développement durables dont 3 prioritaires  
Montant des travaux HT : 1 316 121,69 €  
Subventions prévisionnelles : 588 000 €  
Reste à la charge de la commune : 728 121 69 €  
**Fonds de concours : 50% plafond de 100 000 €**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président

Jean-Luc OLIVIÉRO  
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-245614433-20130305-N15BC050313bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2013

Publication : 20/03/2013

**Délibération du bureau communautaire**

**N°14- B05.03.13**

L'an deux mille treize, le 5 mars à 17 heures 30, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 27 février 2013, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 31 rue Jean Moulin à Pontivy, sous la Présidence de Jean-Luc Oliviéro.

*Le bureau communautaire est composé du Président, de 13 Vice-présidents et de 10 membres.*

*Etaient présents : Jean-Luc Oliviéro, Président ; René Jégat, 1<sup>er</sup> Vice-président ; Henri Le Dorze, 2<sup>ème</sup> Vice-président ; Serge Moëlo, 3<sup>ème</sup> Vice-président ; Pierre Le Teste, 4<sup>ème</sup> Vice-président ; Marc Ropers, 5<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Houdebine, 6<sup>ème</sup> Vice-président ; Bernard Nizan, 7<sup>ème</sup> Vice-président ; Pierre Le Pipec, 8<sup>ème</sup> Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 11<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Pourchasse, 12<sup>ème</sup> Vice-président ; Jean Launay, 13<sup>ème</sup> Vice-président ; Hervé Guillemain, Sylvianne Le Ponner, Joël Marivain, Bruno Serval, Francis Rault, Bernard Le Breton, Jean-François Desiles, et Daniel Le Rouzic, membres.*

*Etaient excusés : Pacifique Le Clere, 9<sup>ème</sup> Vice-président ; Jean-Yves Quentel, 10<sup>ème</sup> Vice-président ; Stéphane Le Coz et Yves Le Quéré, membres.*

**Attribution de fonds de concours  
Commune de Pleugriffet**

Au vu des dossiers présentés et en conformité avec le règlement adopté par le bureau le 24 janvier 2013, la commission des finances qui s'est réunie le 25 février 2013 a émis un avis favorable pour l'attribution de certains fonds de concours.

**Suite à l'avis favorable de la commission des finances, et conformément au nouveau dispositif d'attribution de fonds de concours adopté par le conseil communautaire du 6 novembre 2012, le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les fonds de concours suivants à la commune de Pleugriffet au titre de la voirie et de l'équipement immobilier communal :**

**Voirie**

Le prévisionnel des travaux se monte HT à 103 974 €.

Dépenses subventionnables : 56 800,63 €

Taux de subvention : 40%

**Fonds de concours : 22 720,25 €**

**Aménagement du bourg**

Revaloriser et dynamiser le centre bourg et mettre en valeur l'existant ; créer des espaces de vie et de rencontre ; favoriser la circulation douce avec une prise en compte du PAVE, démolition d'habitation.

Montant des travaux HT : 557 143 €

Subventions prévisionnelles : 94 500 €

Reste à la charge de la commune : 462 643 €

**Fonds de concours : 50% plafond de 100 000 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-245614433-20130305-N14BC050313bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2013

Publication : 20/03/2013

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Jean-Luc OLIVIÉRO  
Président

  
**Pontivy  
Communauté**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2013



### Délibération du bureau communautaire

**N°13- B05.03.13**

L'an deux mille treize, le 5 mars à 17 heures 30, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 27 février 2013, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 31 rue Jean Moulin à Pontivy, sous la Présidence de Jean-Luc Oliviéro.

*Le bureau communautaire est composé du Président, de 13 Vice-présidents et de 10 membres.*

*Etaient présents : Jean-Luc Oliviéro, Président ; René Jégat, 1<sup>er</sup> Vice-président ; Henri Le Dorze, 2<sup>ème</sup> Vice-président ; Serge Moëlo, 3<sup>ème</sup> Vice-président ; Pierre Le Teste, 4<sup>ème</sup> Vice-président ; Marc Ropers, 5<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Houdebine, 6<sup>ème</sup> Vice-président ; Bernard Nizan, 7<sup>ème</sup> Vice-président ; Pierre Le Pipec, 8<sup>ème</sup> Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 11<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Pourchasse, 12<sup>ème</sup> Vice-président ; Jean Launay, 13<sup>ème</sup> Vice-président ; Hervé Guillemain, Sylvianne Le Ponner, Joël Marivain, Bruno Serval, Francis Rault, Bernard Le Breton, Jean-François Desiles, et Daniel Le Rouzic, membres.*

*Etaient excusés : Pacifique Le Clere, 9<sup>ème</sup> Vice-président ; Jean-Yves Quentel, 10<sup>ème</sup> Vice-président ; Stéphane Le Coz et Yves Le Quéré, membres.*

### Attribution de fonds de concours Commune de Saint-Gonnery

Au vu des dossiers présentés et en conformité avec le règlement adopté par le bureau le 24 janvier 2013, la commission des finances qui s'est réunie le 25 février 2013 a émis un avis favorable pour l'attribution de certains fonds de concours.

**Suite à l'avis favorable de la commission des finances, et conformément au nouveau dispositif d'attribution de fonds de concours adopté par le conseil communautaire du 6 novembre 2012, le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les fonds de concours suivants à la commune de Saint-Gonnery au titre de la voirie et de l'équipement immobilier communal :**

#### Voie

Le prévisionnel des travaux se monte HT à 30 989,28 €.

Dépenses subventionnables : 11 883,13 €

Taux de subvention : 20%

**Fonds de concours : 2 376,63 €**

#### Aménagement du bourg et de l'étang

Résoudre les problèmes d'alimentation de l'étang, rendre plus fonctionnel, convivial et attractif le centre bourg, réduire la vitesse, faciliter l'accès de tous les espaces aux PMR, créer des lieux de rencontre, des espaces de loisirs et de repos, créer des liens vers la rigole d'Hilvern. Durée des travaux 3 ans.

Montant des travaux HT : 1 600 000 €

Subventions prévisionnelles : 400 800 €

Reste à la charge de la commune : 1 199 200 €

**Fonds de concours : 50% plafond de 100 000 €**

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Jean-Luc OLIVIÉRO  
Président



**Délibération du bureau communautaire**

**N°12- B05.03.13**

L'an deux mille treize, le 5 mars à 17 heures 30, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 27 février 2013, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 31 rue Jean Moulin à Pontivy, sous la Présidence de Jean-Luc Oliviéro.

*Le bureau communautaire est composé du Président, de 13 Vice-présidents et de 10 membres.*

*Etaient présents : Jean-Luc Oliviéro, Président ; René Jégat, 1<sup>er</sup> Vice-président ; Henri Le Dorze, 2<sup>ème</sup> Vice-président ; Serge Moëlo, 3<sup>ème</sup> Vice-président ; Pierre Le Teste, 4<sup>ème</sup> Vice-président ; Marc Ropers, 5<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Houdebine, 6<sup>ème</sup> Vice-président ; Bernard Nizan, 7<sup>ème</sup> Vice-président ; Pierre Le Pipec, 8<sup>ème</sup> Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 11<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Pourchasse, 12<sup>ème</sup> Vice-président ; Jean Launay, 13<sup>ème</sup> Vice-président ; Hervé Guillemin, Sylvianne Le Ponner, Joël Marivain, Bruno Servel, Francis Rault, Bernard Le Breton, Jean-François Desiles, et Daniel Le Rouzic, membres.*

*Etaient excusés : Pacifique Le Clere, 9<sup>ème</sup> Vice-président ; Jean-Yves Quentel, 10<sup>ème</sup> Vice-président ; Stéphane Le Coz et Yves Le Quéré, membres.*

**Attribution de fonds de concours  
Commune de Crédin**

Au vu des dossiers présentés et en conformité avec le règlement adopté par le bureau le 24 janvier 2013, la commission des finances qui s'est réunie le 25 février 2013 a émis un avis favorable pour l'attribution de certains fonds de concours.

**Suite à l'avis favorable de la commission des finances, et conformément au nouveau dispositif d'attribution de fonds de concours adopté par le conseil communautaire du 6 novembre 2012, le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les fonds de concours suivants à la commune de Crédin au titre de la voirie et de l'équipement immobilier communal :**

**Voirie**

Le prévisionnel des travaux se monte HT à 78 999 €.

Dépenses subventionnables : 48 213,13 €

Taux de subvention : 40%

**Fonds de concours : 19 285,25 €**

**Rénovation du complexe sportif**

Remplacement du chauffage, réfection des façades, rénovation du sol, remplacement porte métallique.

Montant des travaux HT : 82 525 €

Subventions prévisionnelles : 20 631 €

Reste à la charge de la commune : 61 894 €

**Fonds de concours : 50% soit un prévisionnel de 30 947 €.**

**Portails du local technique**

Remplacement sur un bâtiment datant de 1975.

Montant des travaux HT : 10 982 €

Subventions prévisionnelles : 0 €

Reste à la charge de la commune 10 982 €

**Fonds de concours : 50% soit un prévisionnel de 5 491 €.**

## Réalisation d'un columbarium

Réalisation de 7 cavurnes.

Montant des travaux HT : 5 840,45€

Subventions prévisionnelles : 0 €

Reste à la charge de la commune 5 840,45€

**Fonds de concours : 50% soit un prévisionnel de 2 920,22 €.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président

Jean-Luc OLIVIÉRO  
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-245614433-20130305-N12BC050313bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2013



**Délibération du bureau communautaire**

**N°11- B05.03.13**

L'an deux mille treize, le 5 mars à 17 heures 30, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 27 février 2013, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 31 rue Jean Moulin à Pontivy, sous la Présidence de Jean-Luc Oliviéro.

*Le bureau communautaire est composé du Président, de 13 Vice-présidents et de 10 membres.*

*Etaient présents : Jean-Luc Oliviéro, Président ; René Jégat, 1<sup>er</sup> Vice-président ; Henri Le Dorze, 2<sup>ème</sup> Vice-président ; Serge Moëlo, 3<sup>ème</sup> Vice-président ; Pierre Le Teste, 4<sup>ème</sup> Vice-président ; Marc Ropers, 5<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Houdebine, 6<sup>ème</sup> Vice-président ; Bernard Nizan, 7<sup>ème</sup> Vice-président ; Pierre Le Pipec, 8<sup>ème</sup> Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 11<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Pourchasse, 12<sup>ème</sup> Vice-président ; Jean Launay, 13<sup>ème</sup> Vice-président ; Hervé Guillemin, Sylvianne Le Ponner, Joël Marivain, Bruno Servel, Francis Rault, Bernard Le Breton, Jean-François Desiles, et Daniel Le Rouzic, membres.*

*Etaient excusés : Pacifique Le Clere, 9<sup>ème</sup> Vice-président ; Jean-Yves Quentel, 10<sup>ème</sup> Vice-président ; Stéphane Le Coz et Yves Le Quéré, membres.*

**Attribution de fonds de concours  
Commune de Kerfourn**

Au vu des dossiers présentés et en conformité avec le règlement adopté par le bureau le 24 janvier 2013, la commission des finances qui s'est réunie le 25 février 2013 a émis un avis favorable pour l'attribution de certains fonds de concours.

**Suite à l'avis favorable de la commission des finances, et conformément au nouveau dispositif d'attribution de fonds de concours adopté par le conseil communautaire du 6 novembre 2012, le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les fonds de concours suivants à la commune de Kerfourn au titre de la voirie et de l'équipement immobilier communal :**

**Voirie**

Le prévisionnel des travaux se monte HT à 37 594,25 €.

Dépenses subventionnables : 25 237,50 €

Taux de subvention : 40%

**Fonds de concours : 10 095 €**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président

Jean-Luc OLIVIÉRO  
Président

  
Pontivy  
Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-245614433-20130305-N11BC050313bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2013

**Délibération du bureau communautaire**

**N°10- B05.03.13**

L'an deux mille treize, le 5 mars à 17 heures 30, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 27 février 2013, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 31 rue Jean Moulin à Pontivy, sous la Présidence de Jean-Luc Oliéro.

*Le bureau communautaire est composé du Président, de 13 Vice-présidents et de 10 membres.*

*Etaient présents : Jean-Luc Oliéro, Président ; René Jégat, 1<sup>er</sup> Vice-président ; Henri Le Dorze, 2<sup>ème</sup> Vice-président ; Serge Moëlo, 3<sup>ème</sup> Vice-président ; Pierre Le Teste, 4<sup>ème</sup> Vice-président ; Marc Ropers, 5<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Houdebine, 6<sup>ème</sup> Vice-président ; Bernard Nizan, 7<sup>ème</sup> Vice-président ; Pierre Le Pipec, 8<sup>ème</sup> Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 11<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Pourchasse, 12<sup>ème</sup> Vice-président ; Jean Launay, 13<sup>ème</sup> Vice-président ; Hervé Guillemain, Sylvianne Le Ponner, Joël Marivain, Bruno Servel, Francis Rault, Bernard Le Breton, Jean-François Desiles, et Daniel Le Rouzic, membres.*

*Etaient excusés : Pacifique Le Clere, 9<sup>ème</sup> Vice-président ; Jean-Yves Quentel, 10<sup>ème</sup> Vice-président ; Stéphane Le Coz et Yves Le Quéré, membres.*

**Attribution de fonds de concours  
Commune de Malguénac**

Au vu des dossiers présentés et en conformité avec le règlement adopté par le bureau le 24 janvier 2013, la commission des finances qui s'est réunie le 25 février 2013 a émis un avis favorable pour l'attribution de certains fonds de concours.

**Suite à l'avis favorable de la commission des finances, et conformément au nouveau dispositif d'attribution de fonds de concours adopté par le conseil communautaire du 6 novembre 2012, le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les fonds de concours suivants à la commune de Malguénac au titre de la voirie et de l'équipement immobilier communal :**

**Voie**

Le prévisionnel des travaux se monte HT à 52 873 €.

Dépenses subventionnables : 51 951,88 €

Taux de subvention : 30%

**Fonds de concours : 15 585,56 €**

**Divers aménagements**

Rue du presbytère, de la cité des genêts, du parking de la mairie, et de la salle polyvalente. : sécuriser l'ensemble des espaces, prendre en compte les circulations douces, accès PMR.

Montant des travaux HT : 265 000 €

Subventions prévisionnelles : 119 306,20 €

Reste à la charge de la commune : 145 693,80 €

**Fonds de concours : 50% soit un prévisionnel de 72 846,90 €.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Jean-Luc OLIVIÉRO   
Président

  
Pontivy  
Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-245614433-20130305-N10BC050313bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2013



Délibération du bureau communautaire

N°09- B05.03.13

L'an deux mille treize, le 5 mars à 17 heures 30, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 27 février 2013, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 31 rue Jean Moulin à Pontivy, sous la Présidence de Jean-Luc Oliviéro.

Le bureau communautaire est composé du Président, de 13 Vice-présidents et de 10 membres.

Etaient présents : Jean-Luc Oliviéro, Président ; René Jégat, 1<sup>er</sup> Vice-président ; Henri Le Dorze, 2<sup>ème</sup> Vice-président ; Serge Moëlo, 3<sup>ème</sup> Vice-président ; Pierre Le Teste, 4<sup>ème</sup> Vice-président ; Marc Ropers, 5<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Houdebine, 6<sup>ème</sup> Vice-président ; Bernard Nizan, 7<sup>ème</sup> Vice-président ; Pierre Le Pipec, 8<sup>ème</sup> Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 11<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Pourchasse, 12<sup>ème</sup> Vice-président ; Jean Launay, 13<sup>ème</sup> Vice-président ; Hervé Guillemain, Sylvianne Le Ponner, Joël Marivain, Bruno Serval, Francis Rault, Bernard Le Breton, Jean-François Desiles, et Daniel Le Rouzic, membres.

Etaient excusés : Pacifique Le Clere, 9<sup>ème</sup> Vice-président ; Jean-Yves Quentel, 10<sup>ème</sup> Vice-président ; Stéphane Le Coz et Yves Le Quéré, membres.

Attribution de fonds de concours  
Commune de Radenac

Au vu des dossiers présentés et en conformité avec le règlement adopté par le bureau le 24 janvier 2013, la commission des finances qui s'est réunie le 25 février 2013 a émis un avis favorable pour l'attribution de certains fonds de concours.

Suite à l'avis favorable de la commission des finances, et conformément au nouveau dispositif d'attribution de fonds de concours adopté par le conseil communautaire du 6 novembre 2012, le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les fonds de concours suivants à la commune de Radenac au titre de la voirie et de l'équipement immobilier communal :

**Voie**

Le prévisionnel des travaux se monte HT à 54 000 €.

Dépenses subventionnables : 33 825,63€

Taux de subvention : 40%

**Fonds de concours : 13 530,25 €**

**Ateliers municipaux**

Construction de vestiaires /sanitaires et garages.

Montant des travaux HT : 318 080 €

Subventions prévisionnelles : 209 497,60 €

Reste à la charge de la commune : 108 582,40 €

**Fonds de concours : 50% soit un prévisionnel de 54 291,20 €.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Jean-Luc OLIVIÉRO  
Président

Pontivy  
Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-245614433-20130305-N09BC050312bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2013

Délibération du bureau communautaire

N°08- B05.03.13

L'an deux mille treize, le 5 mars à 17 heures 30, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 27 février 2013, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 31 rue Jean Moulin à Pontivy, sous la Présidence de Jean-Luc Oliviéro.

*Le bureau communautaire est composé du Président, de 13 Vice-présidents et de 10 membres.*

*Etaient présents : Jean-Luc Oliviéro, Président ; René Jégat, 1<sup>er</sup> Vice-président ; Henri Le Dorze, 2<sup>ème</sup> Vice-président ; Serge Moëlo, 3<sup>ème</sup> Vice-président ; Pierre Le Teste, 4<sup>ème</sup> Vice-président ; Marc Ropers, 5<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Houdebine, 6<sup>ème</sup> Vice-président ; Bernard Nizan, 7<sup>ème</sup> Vice-président ; Pierre Le Pipec, 8<sup>ème</sup> Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 11<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Pourchasse, 12<sup>ème</sup> Vice-président ; Jean Launay, 13<sup>ème</sup> Vice-président ; Hervé Guillemin, Sylvianne Le Ponner, Joël Marivain, Bruno Serval, Francis Rault, Bernard Le Breton, Jean-François Desiles, et Daniel Le Rouzic, membres.*

*Etaient excusés : Pacifique Le Clere, 9<sup>ème</sup> Vice-président ; Jean-Yves Quentel, 10<sup>ème</sup> Vice-président ; Stéphane Le Coz et Yves Le Quéré, membres.*

**Attribution de fonds de concours  
Commune de Saint-Gérand**

Au vu des dossiers présentés et en conformité avec le règlement adopté par le bureau le 24 janvier 2013, la commission des finances qui s'est réunie le 25 février 2013 a émis un avis favorable pour l'attribution de certains fonds de concours.

**Suite à l'avis favorable de la commission des finances, et conformément au nouveau dispositif d'attribution de fonds de concours adopté par le conseil communautaire du 6 novembre 2012, le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les fonds de concours suivants à la commune de Saint-Gérand au titre de la voirie et de l'équipement immobilier communal :**

**Voirie**

Le prévisionnel des travaux se monte HT à 19 968€.

Dépenses subventionnables : 19 593,75 €

Taux de subvention : 20%

**Fonds de concours : 3 918,75 €**

**Création de sanitaires et d'un préau pour l'école publique**

Le projet consiste en la réhabilitation des bâtiments annexes de l'école publique pour un aménagement global visant la réfection des sanitaires et la création d'un préau.

Montant des travaux HT : 117 451 €

Subventions prévisionnelles : 38 671,35 €

Reste à la charge de la commune : 78 479,65 €

**Fonds de concours : 30% soit un prévisionnel de 23 543,90 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-245614433-20130305-N08BC050313bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2013

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Jean-Luc OLIVIÉRO  
Président

Président

Pontivy  
Communauté

**Délibération du bureau communautaire**

**N°07- B05.03.13**

L'an deux mille treize, le 5 mars à 17 heures 30, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 27 février 2013, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 31 rue Jean Moulin à Pontivy, sous la Présidence de Jean-Luc Oliviéro.

*Le bureau communautaire est composé du Président, de 13 Vice-présidents et de 10 membres.*

*Etaient présents : Jean-Luc Oliviéro, Président ; René Jégat, 1<sup>er</sup> Vice-président ; Henri Le Dorze, 2<sup>ème</sup> Vice-président ; Serge Moëlo, 3<sup>ème</sup> Vice-président ; Pierre Le Teste, 4<sup>ème</sup> Vice-président ; Marc Ropers, 5<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Houdebine, 6<sup>ème</sup> Vice-président ; Bernard Nizan, 7<sup>ème</sup> Vice-président ; Pierre Le Pipec, 8<sup>ème</sup> Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 11<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Pourchasse, 12<sup>ème</sup> Vice-président ; Jean Launay, 13<sup>ème</sup> Vice-président ; Hervé Guillemain, Sylvianne Le Ponner, Joël Marivain, Bruno Serval, Francis Rault, Bernard Le Breton, Jean-François Desiles, et Daniel Le Rouzic, membres.  
Etaient excusés : Pacifique Le Clere, 9<sup>ème</sup> Vice-président ; Jean-Yves Quentel, 10<sup>ème</sup> Vice-président ; Stéphane Le Coz et Yves Le Quéré, membres.*

**Attribution de fonds de concours  
Commune Réguinty**

Au vu des dossiers présentés et en conformité avec le règlement adopté par le bureau le 24 janvier 2013, la commission des finances qui s'est réunie le 25 février 2013 a émis un avis favorable pour l'attribution de certains fonds de concours.

**Suite à l'avis favorable de la commission des finances, et conformément au nouveau dispositif d'attribution de fonds de concours adopté par le conseil communautaire du 6 novembre 2012, le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les fonds de concours suivants à la commune de Réguinty au titre de la voirie et de l'équipement immobilier communal :**

**Voirie**

Le prévisionnel des travaux se monte HT à 122 861 €.

Dépenses subventionnables : 53 226,25 €

Taux de subvention : 30%

**Fonds de concours : 15 967,88 €**

**Aménagement sécuritaire rue Belle Aurore**

Il est nécessaire d'aménager cette voie afin de sécuriser les nombreux piétons et notamment l'accès très fréquenté du stade de la Belle Aurore.

Montant des travaux HT : 329 000 €

Subventions prévisionnelles : 125 450 €

Reste à la charge de la commune : 203 550 €

**Fonds de concours : 50% plafond de 100 000 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-245614433-20130305-N07BC050313-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2013

Publication : 13/03/2013

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président

Jean-Luc OLIVIÉRO  
Président

  
  
Pontivy  
Communauté

Délibération du bureau communautaire

N°06- B05.03.13

L'an deux mille treize, le 5 mars à 17 heures 30, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 27 février 2013, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 31 rue Jean Moulin à Pontivy, sous la Présidence de Jean-Luc Oliviéro.

Le bureau communautaire est composé du Président, de 13 Vice-présidents et de 10 membres.

Etaient présents : Jean-Luc Oliviéro, Président ; René Jégat, 1<sup>er</sup> Vice-président ; Henri Le Dorze, 2<sup>ème</sup> Vice-président ; Serge Moëlo, 3<sup>ème</sup> Vice-président ; Pierre Le Teste, 4<sup>ème</sup> Vice-président ; Marc Ropers, 5<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Houdebine, 6<sup>ème</sup> Vice-président ; Bernard Nizan, 7<sup>ème</sup> Vice-président ; Pierre Le Pipec, 8<sup>ème</sup> Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 11<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Pourchasse, 12<sup>ème</sup> Vice-président ; Jean Launay, 13<sup>ème</sup> Vice-président ; Hervé Guillemain, Sylvianne Le Ponner, Joël Marivain, Bruno Serval, Francis Rault, Bernard Le Breton, Jean-François Desiles, et Daniel Le Rouzic, membres.

Etaient excusés : Pacifique Le Clere, 9<sup>ème</sup> Vice-président ; Jean-Yves Quentel, 10<sup>ème</sup> Vice-président ; Stéphane Le Coz et Yves Le Quéré, membres.

Attribution de fonds de concours  
Commune de Séglien

Au vu des dossiers présentés et en conformité avec le règlement adopté par le bureau le 24 janvier 2013, la commission des finances qui s'est réunie le 25 février 2013 a émis un avis favorable pour l'attribution de certains fonds de concours.

Suite à l'avis favorable de la commission des finances, et conformément au nouveau dispositif d'attribution de fonds de concours adopté par le conseil communautaire du 6 novembre 2012, le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les fonds de concours suivants à la commune de Séglien au titre de la voirie et de l'équipement immobilier communal :

**Voirie**

Le prévisionnel des travaux se monte HT à 58 252,75 €.

Dépenses subventionnables : 45 036,25 €

Taux de subvention : 40%

**Fonds de concours : 18 014,50 €**

**Aménagement du bourg**

Le projet global d'aménagement du bourg et l'élaboration du plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics est évalué à 1 446 100 € HT. Sa réalisation doit s'échelonner sur plusieurs années.

Le concours de Pontivy communauté a été sollicité pour la 1<sup>ère</sup> phase qui concerne l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques et la réfection des réseaux d'eaux pluviales.

Montant des travaux HT : 258 758,96 €

Subventions prévisionnelles : 70 735,35 €

Reste à la charge de la commune : 188 023,61€

**Fonds de concours : 50% soit un prévisionnel de 94 011,80 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-245614433-20130305-N06BC050313-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2013

Publication : 13/03/2013

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Jean-Luc OLIVIÉRO, le Président  
Président

Pontivy  
Communauté

Délibération du bureau communautaire

N°05- B05.03.13

L'an deux mille treize, le 5 mars à 17 heures 30, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 27 février 2013, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 31 rue Jean Moulin à Pontivy, sous la Présidence de Jean-Luc Oliviéro.

Le bureau communautaire est composé du Président, de 13 Vice-présidents et de 10 membres.

Etaient présents : Jean-Luc Oliviéro, Président ; René Jégat, 1<sup>er</sup> Vice-président ; Henri Le Dorze, 2<sup>ème</sup> Vice-président ; Serge Moëlo, 3<sup>ème</sup> Vice-président ; Pierre Le Teste, 4<sup>ème</sup> Vice-président ; Marc Ropers, 5<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Houdebine, 6<sup>ème</sup> Vice-président ; Bernard Nizan, 7<sup>ème</sup> Vice-président ; Pierre Le Pipec, 8<sup>ème</sup> Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 11<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Pourchasse, 12<sup>ème</sup> Vice-président ; Jean Launay, 13<sup>ème</sup> Vice-président ; Hervé Guillemin, Sylvianne Le Ponner, Joël Marivain, Bruno Servel, Francis Rault, Bernard Le Breton, Jean-François Desiles, et Daniel Le Rouzic, membres.

Etaient excusés : Pacifique Le Clere, 9<sup>ème</sup> Vice-président ; Jean-Yves Quentel, 10<sup>ème</sup> Vice-président ; Stéphane Le Coz et Yves Le Quéré, membres.

Règlement intérieur des transports collectifs de Pontivy Communauté  
Adoption

Monsieur le Président rappelle que par délibération du conseil communautaire, en date du 27 septembre 2011, Pontivy Communauté a décidé d'étendre ses compétences au transport urbain de personnes. Cette compétence, actée par arrêté préfectoral du 5 avril 2012 et mise en œuvre depuis le 16 avril 2012 intègre l'organisation du transport à la demande et du PondiBUS sur le territoire de la ville de Pontivy et la mise en place de lignes de transport intercommunales « lignes de service » sur le territoire de Pontivy Communauté.

Afin de définir les conditions dans lesquelles les voyageurs peuvent être transportés par le service de transport urbain PondiBUS et par les lignes de transport intercommunales, il s'avère nécessaire de mettre en place un règlement intérieur.

Ce règlement définit les règles de bonne conduite à adopter dans les transports en commun et expose le fonctionnement des services du PondiBUS et des lignes de transport intercommunales. Il informe les usagers sur les consignes de sécurité et liste les interdictions diverses.

Les prescriptions du règlement ou des extraits significatifs seront affichés à l'office du tourisme, au siège de Pontivy Communauté, dans les bus et dans les véhicules de transport à la demande.

**Ceci exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire décide :**

☛ d'approuver le règlement intérieur des transports collectifs de Pontivy Communauté (PondiBUS et lignes de service) ;

☛ d'autoriser le Président à signer le règlement intérieur ci-joint.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-245614433-20130305-N05BC050313-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2013

Publication : 13/03/2013

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Jean-Luc OLIVIÉRO  
Président

Le Président

Pontivy  
Communauté



Délibération du bureau communautaire

N°04- B05.03.13

L'an deux mille treize, le 5 mars à 17 heures 30, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 27 février 2013, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 31 rue Jean Moulin à Pontivy, sous la Présidence de Jean-Luc Oliviéro.

*Le bureau communautaire est composé du Président, de 13 Vice-présidents et de 10 membres.*

*Etaient présents : Jean-Luc Oliviéro, Président ; René Jégat, 1<sup>er</sup> Vice-président ; Henri Le Dorze, 2<sup>ème</sup> Vice-président ; Serge Moëlo, 3<sup>ème</sup> Vice-président ; Pierre Le Teste, 4<sup>ème</sup> Vice-président ; Marc Ropers, 5<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Houdebine, 6<sup>ème</sup> Vice-président ; Bernard Nizan, 7<sup>ème</sup> Vice-président ; Pierre Le Pipec, 8<sup>ème</sup> Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 11<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Pourchasse, 12<sup>ème</sup> Vice-président ; Jean Launay, 13<sup>ème</sup> Vice-président ; Hervé Guillemain, Sylvianne Le Ponner, Joël Marivain, Bruno Serval, Francis Rault, Bernard Le Breton, Jean-François Desiles, et Daniel Le Rouzic, membres.*

*Etaient excusés : Pacifique Le Clere, 9<sup>ème</sup> Vice-président ; Jean-Yves Quentel, 10<sup>ème</sup> Vice-président ; Stéphane Le Coz et Yves Le Ouéré, membres.*

**Atelier relais à Pleugriffet  
Bail commercial au profit de la SARL Géothermik**

La Sarl Geothermik spécialisée dans la fabrication de pompes à chaleur localisée au sein de la zone artisanale de La Pointe à Pleugriffet vient d'acquérir une société évoluant dans le même secteur d'activité à Saint-Nazaire.

Dans le cadre du rapatriement des actifs de cette société à Pleugriffet, Monsieur Chicoine, gérant de l'entreprise recherche un bâtiment de stockage.

Or, il apparaît que l'ensemble immobilier propriété de Pontivy Communauté situé au lieu-dit Kernormand à Pleugriffet correspond à ses besoins. Celui-ci est constitué d'un hangar couvert et de bureaux pour une superficie totale d'environ 1 100 m<sup>2</sup> et d'un hangar non couvert d'environ 500 m<sup>2</sup> édifiés sur la parcelle cadastrée section YL n°08 d'une superficie de 3 704 m<sup>2</sup>.

Ce bien est actuellement occupé par la Sarl BSMH. La convention de location conclue avec cette société arrive à échéance en mars 2021. Toutefois, Monsieur Sommer, gérant de BSMH spécialisé dans la maintenance de mobiles-home souhaite se rapprocher de ses clients et a trouvé à ce titre un local dans le Pays de Vannes.

Ainsi, les deux gérants ont conclu un accord pour la reprise des locaux de Kernormand par l'entreprise Geothermik au 1<sup>er</sup> avril 2013.

*Vu le courrier en date du 6 février 2013 cosigné par Messieurs Chicoine et Sommer formalisant la demande de résiliation du bail commercial de la Sarl BSMH et la signature d'une convention de location par la Sarl Geothermik portant sur l'ensemble immobilier propriété de Pontivy Communauté situé au lieu-dit Kernormand à Pleugriffet,*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire décide :**

☛ **de résilier la convention de location signée entre Pontivy Communauté et la société BSMH, avec date de prise d'effet fixée au 31 mars 2013,**

☛ **de conclure avec la Sarl Geothermik à partir du 1<sup>er</sup> avril 2013 un bail commercial définissant la consistance et les conditions d'occupation du site loué ;**

☛ **de fixer le loyer annuel à 6 100 € HT, lequel sera soumis à la variation de l'indice du coût annuel de la construction publié trimestriellement par l'INSEE ;**

☛ **d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-245614433-20130305-N04BC050313-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2013

Publication : 13/03/2013

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Jean-Luc OLIVIÉRO Le Président  
Pontivy Communauté



Délibération du bureau communautaire

N°03- B05.03.13

L'an deux mille treize, le 5 mars à 17 heures 30, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 27 février 2013, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 31 rue Jean Moulin à Pontivy, sous la Présidence de Jean-Luc Oliviéro.

Le bureau communautaire est composé du Président, de 13 Vice-présidents et de 10 membres.

Etaient présents : Jean-Luc Oliviéro, Président ; René Jégat, 1<sup>er</sup> Vice-président ; Henri Le Dorze, 2<sup>ème</sup> Vice-président ; Serge Moëlo, 3<sup>ème</sup> Vice-président ; Pierre Le Teste, 4<sup>ème</sup> Vice-président ; Marc Ropers, 5<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Houdebine, 6<sup>ème</sup> Vice-président ; Bernard Nizan, 7<sup>ème</sup> Vice-président ; Pierre Le Pipec, 8<sup>ème</sup> Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 11<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Pourchasse, 12<sup>ème</sup> Vice-président ; Jean Launay, 13<sup>ème</sup> Vice-président ; Hervé Guillemain, Sylvianne Le Ponner, Joël Marivain, Bruno Serval, Francis Rault, Bernard Le Breton, Jean-François Desiles, et Daniel Le Rouzic, membres.

Etaient excusés : Pacifique Le Clere, 9<sup>ème</sup> Vice-président ; Jean-Yves Quentel, 10<sup>ème</sup> Vice-président ; Stéphane Le Coz et Yves Le Quéré, membres.

**Opération 56 produits Made in Morbihan  
Soutien financier**

L'opération 56 Produits Made in Morbihan organisée par la Jeune Chambre Economique du Pays de Lorient se caractérise par l'organisation d'une exposition mettant à l'honneur 56 produits fabriqués dans le Morbihan.

Cette manifestation sera déclinée en 2013 à Lorient, Vannes, Ploërmel et Pontivy à travers la présentation de 56 photos en grand format des produits fabriqués par les entreprises partenaires de l'opération.

L'exposition pontivyenne se déroulera en plein air du 14 juin au 7 juillet 2013 place Aristide Briand. Quatre entreprises du territoire seront ainsi mises à l'honneur. Il s'agit des sociétés Altho et Minoterie Paulic de Saint-Gérand, la laiterie Ker Ronan de Rohan et de l'entreprise Le Lavandier à Pontivy.

Un certain nombre d'acteurs économiques du territoire seront conviés au vernissage de l'exposition qui aura lieu le vendredi 14 juin.

Pour mémoire, ce projet dont le budget total est évalué à environ 55 000 euros est financé à 60 % par les entreprises partenaires.

*Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Emploi dont le rapport est annexé à la présente délibération,*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire décide :**

☛ de verser à l'association Jeune Chambre Economique du Pays de Lorient une subvention d'un montant de 1 000 euros dans le cadre de l'organisation de la manifestation 56 Produits Made in Morbihan à Pontivy ;

☛ d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-245614433-20130305-N03BC050313-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2013

Publication : 13/03/2013

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

le Président

Jean-Luc OLIVIÉRO  
Président

Pontivy  
Communauté

**Demande de subvention : Projet 56 Produits Made in Morbihan**  
**Avis de la commission**



**Contexte :**

Cette opération de promotion du savoir-faire et des produits d'entreprises morbihannaises est mise en œuvre par la Jeune Chambre Economique du Morbihan (JCE), association loi 1901 créée en 1952 et reconnue d'utilité publique en 1976. Cette structure est composée de 136 Jeunes Chambres Economiques locales et réunit 2 000 membres (hommes et femmes âgé(e)s de 18 à 40 ans).

**Nature de l'opération :**

L'objectif de cette initiative est de faire partager au grand public la conscience des talents et savoirs faire du territoire (et la fierté qu'elle procure) en :

- Mettant en place des expositions « 56 produits Made in Morbihan » : 56 photos en grand format, mettant à l'honneur 56 produits produits dans le Morbihan, présentés en plein air (Lorient, Pontivy, Ploërmel et Vannes). Les dates ne sont pas encore définies (avant l'été 2013).
- Éditant un livre reprenant les 56 photos de l'exposition et présentant succinctement la société représentée.

Une rencontre avec des membres du Comité d'organisation a eu lieu le 17 février dernier afin d'échanger sur le projet et de définir les entreprises locales pouvant être partenaires à cette opération. L'association sollicite Pontivy Communauté pour un soutien logistique (lieu pour l'organisation de l'exposition / ex : esplanade de l'Office du Tourisme) et une subvention dont le montant souhaité n'a pas été communiqué. A noter que cette opération est soutenue par le Conseil Général du Morbihan dont la contribution s'élève à 10 000 euros.

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant prévisionnel	Nature des recettes	Montant prévisionnel
Prise de photos	18 600	Partenariat entreprises	28 000
Expositions	20 800	Vente de livres	8 000
Livre	8 000	Lorient, Vannes, Pontivy	5 000
Publicité et autres	7 800	CG 56	10 000
		CCI	2 000
		Sponsors (Edf, Saur...)	200
		Participation JCE	2 000
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>55 200</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>55 200</b>

A ce jour, un certain nombre d'entreprises ont été contactées et ont donné un avis favorable pour participer à cette manifestation. Plusieurs entreprises locales ont été sollicitées (Altho, Houdebine, Olmix, Bretim, Linpac...), mais n'ont pas pour l'instant donné de suite concrète à ce projet. Seule Plastobreizh (Auray), filiale de la holding B2 Finances (St Thuriau) serait sur le point de signer la convention. D'autres entreprises seraient intéressées (Retritex, Le Lavandier, Salaisons Celtiques) selon les organisateurs.

**Les membres de la commission plébiscitent cette initiative visant à améliorer la notoriété des entreprises et savoirs-faire locaux. Ainsi, ils émettent un avis favorable au versement d'une subvention d'un montant de 1 000 € au profit de la JCE dans le cadre de cette opération, sous réserve de la participation d'entreprises locales et de la tenue d'une exposition sur le territoire. Un des membres proposent l'organisation de cette manifestation au sein du square Langlier (Eglise St Joseph) à Pontivy.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-245614433-20130305-N03BC050313-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2013  
Publication : 13/03/2013

**Délibération du bureau communautaire**

**N°02- B05.03.13**

L'an deux mille treize, le 5 mars à 17 heures 30, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 27 février 2013, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 31 rue Jean Moulin à Pontivy, sous la Présidence de Jean-Luc Oliviéro.

*Le bureau communautaire est composé du Président, de 13 Vice-présidents et de 10 membres.*

*Etaient présents : Jean-Luc Oliviéro, Président ; René Jégat, 1<sup>er</sup> Vice-président ; Henri Le Dorze, 2<sup>ème</sup> Vice-président ; Serge Moëlo, 3<sup>ème</sup> Vice-président ; Pierre Le Teste, 4<sup>ème</sup> Vice-président ; Marc Ropers, 5<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Houdebine, 6<sup>ème</sup> Vice-président ; Bernard Nizan, 7<sup>ème</sup> Vice-président ; Pierre Le Pipec, 8<sup>ème</sup> Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 11<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Pourchasse, 12<sup>ème</sup> Vice-président ; Jean Launay, 13<sup>ème</sup> Vice-président ; Hervé Guillemain, Sylvianne Le Ponner, Joël Marivain, Bruno Serval, Francis Rault, Bernard Le Breton, Jean-François Desiles, et Daniel Le Rouzic, membres.*

*Etaient excusés : Pacifique Le Clere, 9<sup>ème</sup> Vice-président ; Jean-Yves Quentel, 10<sup>ème</sup> Vice-président ; Stéphane Le Coz et Yves Le Quéré, membres.*

**Aide à l'immobilier d'entreprises  
SCI Kerjecosylair**

Vu le rapport du 1<sup>er</sup> Vice-président annexé à la présente délibération,  
Vu l'examen de la demande par la Commission Economie et Emploi réunie le 30/01/2013,  
Vu la délibération n°01-B15.09.2009 approuvant les modalités d'intervention de Pontivy Communauté en matière d'aide à l'immobilier d'entreprises,  
Vu la délibération n°02-B15.02.2011 approuvant les modifications des modalités d'intervention de Pontivy Communauté en matière d'aide à l'immobilier d'entreprises,  
Vu les articles L 1511-1-1 et L 1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les décrets du 7 mai 2007 (aides à l'investissement des PME), du 28 Août 2007 (aides à finalité régionale), et du 30 décembre 2009 relatifs aux aides à l'immobilier accordées aux entreprises par les collectivités territoriales,  
Vu les régimes cadres d'exemption de notification n°X65-2008 d'aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME et n°X68-2008 d'aides à finalité régionale, complétant les modalités d'intervention des collectivités territoriales prévues dans les décrets énoncés ci-dessus,  
Vu le régime notifié temporaire n° N 7-2009 relatif aux aides compatibles d'un montant limité,

**Considérant :**

- la demande de subvention en date du 14 octobre 2011, présentée par la Sci Kerjecosylair représentée par Jean-Luc Kersuzan, concernant l'acquisition d'un ensemble immobilier composé d'un atelier de 200 m<sup>2</sup>, d'un local de stockage de 160 m<sup>2</sup> et de deux bâtiments de 50 m<sup>2</sup> édifiés sur un terrain de 9 200 m<sup>2</sup> situé au lieu dit Roche-Fontaine sur le parc d'activités de La Belle Aurore à Régigny, pour un montant d'investissements immobiliers éligibles s'élevant à 119 027 € HT,
- qu'il est d'intérêt communautaire de favoriser sur le territoire de Pontivy Communauté, le développement des entreprises artisanales,
- que le projet remplit les critères d'éligibilité au dispositif communautaire d'aide à l'immobilier d'entreprises,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-245614433-20130305-N02BC050313-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2013  
Publication : 13/03/2013

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire décide :

☞ d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 15 000 euros au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprises à la Sci Kerjecosylair, correspondant au montant plafond d'aide pouvant être attribué pour les investissements éligibles situés dans la fourchette 75 000 à 150 000 euros dans le cadre de l'acquisition d'un ensemble immobilier situé au lieu dit Roche-Fontaine sur le parc d'activités de La Belle Aurore à Réguiny ;

☞ d'autoriser le Président à signer la convention tripartite à intervenir entre la Sci Kerjecosylair, la Sarl Tp Kersuzan et Pontivy Communauté, définissant les modalités de calcul, de versement et d'utilisation de ladite subvention dont les caractéristiques principales seront :

- Engagement du maintien de l'activité de l'entreprise pendant 5 ans dans les locaux subventionnés. Dans le cas contraire, la subvention devra être remboursée à Pontivy Communauté (disposition prévue par les textes régissant l'aide à l'immobilier d'entreprise),

- Engagement de la Sci Kerjecosylair de reverser l'intégralité de la subvention sous la forme de réduction de loyers à l'entreprise Tp Kersuzan,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président

Jean-Luc OLIVIÉRO  
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-245614433-20130305-N02BC050313-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2013

Publication : 13/03/2013

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Division de parcelle appliquée au plan par DS n° 2349 B.

F.V. du Cadastre transféré au Service de Publicité Foncière de PONTIVY le 18 février 2013.

Préfecture  
57100 PONTIVY  
57100 PONTIVY

Service d'Etat de gestion des parcelles cadastrales  
Service de service d'Etat  
Centre des Parcelles Foncières de PONTIVY  
Boulevard de la République  
57100 PONTIVY  
Service d'Etat de gestion des parcelles cadastrales  
Service de service d'Etat  
Centre des Parcelles Foncières de PONTIVY  
Boulevard de la République  
57100 PONTIVY

Section 00  
Foliotage 000 00 00  
Surface cadastrale 00000  
Surface foncière 00000  
Date de création 00/00/00

Etat de la parcelle cadastrale au jour de la date du 18/02/2013

Service de Cadastre



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-245614433-20130305-N01BC050313-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2013  
Publication : 13/03/2013